



FORMULAIRE D'INSCRIPTION
STAGE Du Au.....

Journée Demi-journée

Matin Après Midi

NOM : **PRENOM :**

DATE DE NAISSANCE :/...../..... SEXE : F M

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

VILLE :

Adresse mail :@.....

TEL DOM :/...../...../...../...../...../.....

TEL MOBILE :/...../...../...../...../...../.....

N° DE LICENCE :

GALOP : 1 2 3 4 5 6 7

Paiement du stage le/...../.....

Montant : Espèces Chèques

Paiement de la licence FFE le/...../.....

Cochez la case correspondante : 25€(- 18 ans) ou 36€(+ 18 ans) Carte M'RA n°

Règlement intérieur :

- Port de la **bombe obligatoire**
- Botte ou Boots + Chaps Obligatoire
- Chaussures de sports type basket interdites
- Tongue Interdite
- Interdiction de fumer
- Respecter les horaires
- Chien Interdit

Fait le/...../..... à

Signature du ou des parents :
(Mention lu & approuvé)

Signature de l'élève :
(Mention lu & approuvé)

Nos prix comprennent :

Le séjour et les activités en pension complète, les activités équestre, les cours théoriques, les animations quotidiennes, les frais de dossier et d'inscription.

Nos prix ne comprennent pas :

La licence fédérale : vous pouvez l'acquérir au centre le jour de votre arrivée 25€ (- de 18 ans) 36 €(+ de 18 ans)

Droit à l'image :

Le Pôle Equestre se réserve le droit à des fins promotionnelles de prendre, détenir et diffuser, les images (photos, vidéos) faites pendant les stages sous quelque forme de support que ce soit, tant par procédé photographique, que par enregistrements audio ou vidéo. Les images sont acquises définitivement, au profit du Pôle Equestre de Pierrelatte quelle que soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement.

Inscription et Modalités de règlement :

Remplir la fiche d'inscription et nous l'adresser accompagnée des arrhes. Les arrhes sont encaissables à réception, et non récupérables en cas de désistement. Vous recevrez en retour une facture. Le solde de la facture est à régler le 1^{er} jour de stage. L'inscription à un stage implique l'acceptation des conditions générales de vente et l'acceptation du montant total du prix du stage.

Conditions de la garantie d'annulation / accidents interruption de stage :

Elle est effective en cas d'annulation / interruption de stage concernant l'un des motifs suivants dûment justifié :

Accident, Maladie entraînant l'interruption de toute activité et justifié par un certificat médical. Tout autre motif d'annulation ou interruption ne sera pas pris en compte.

Le Pôle Equestre se réserve le droit d'annuler un stage si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en cas de force majeure. En aucun cas ces annulations ne pourront donner lieu à un versement de dommage et intérêts.

Responsabilité Civile :

Le Pôle Equestre est couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des stages par suite de carence ou de défaillance de ses services. Néanmoins, le Pôle Equestre ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence ou à une erreur personnelle du stagiaire.

Règlement Intérieur :

Le Pôle Equestre de Pierrelatte est un centre qui a pour vocation d'organiser des vacances pour les jeunes et de faire pratiquer les disciplines équestres. Les présentes ont été établies dans le but de fixer les règles de vie commune afin que vos enfants puissent passer des vacances sportives inoubliables.

Article 1 : Organisation Générale :

Les stagiaires doivent respecter le matériel et les locaux qui leur sont confiés. Toutes dégradations sur les murs ou autres surfaces (marquage, graffitis, etc.) font l'objet d'avertissement aux parents. L'accès des chambres des garçons est interdit aux filles, et inversement. Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de brancher des appareils électriques personnels dans les chambres. Il est également interdit d'apporter et de consommer de l'alcool ou des cigarettes dans l'enceinte du centre équestre. Tout manquement sur ces points entraîne l'exclusion immédiate et définitive, et sans aucune indemnité ou remboursement. La détention de médicaments est interdite dans les chambres sauf en cas de traitement médical. Les stagiaires doivent systématiquement informer la Direction de tout traitement médical. Il est strictement interdit aux stagiaires de quitter le centre, sauf autorisation de la Direction.

Article 2 : Discipline et responsabilité :

Si le stagiaire est responsable d'une faute grave, mettant en cause sa sécurité, celle d'autrui, d'une atteinte aux bonnes mœurs, de propos litigieux, d'un vol, d'une dégradation, ou d'un outrage quelconque, la Direction du Pôle Equestre se réserve le droit, au-delà de la réparation du préjudice, d'exclure le stagiaire fautif, sans préavis et sans aucun remboursement.

Responsabilité des parents et élèves :

Si les stagiaires, se rendent coupables de vols ou de dégradations, leurs parents ou tuteurs sont tenus d'en assumer la responsabilité financière. Ils s'y engagent par le simple fait d'accepter ce règlement intérieur.

Article 3 : Organisation de l'activité Equestre :

Pour chaque groupe, les activités équestres sont programmées et donnent lieu, plusieurs fois par jour à des séances collectives d'équitation, de théorie, d'hippologie, de soins aux chevaux. Tout ce qui compose le harnachement des chevaux est fourni par le club, cependant les élèves peuvent s'ils le souhaitent, apporter leur matériel de pansage, licol...Le pôle Equestre décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. Toute brutalité à l'égard des chevaux, tout comportement anti-cavalier et le non respect du matériel confié aboutiront à une exclusion sans aucune indemnité ou remboursement.